

DECRET N° 87-16 du 6 Février 1987

portant Création de la Commission
Technique chargée de la Réception
Définitive du Complexe Textile Coton-
nier de Lokossa.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 85-254 du 17 Juin 1985 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 87-13 du 27 Janvier 1987 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire de l'intérim du Président de la République,

SUR proposition du Ministre des Finances et de l'Economie,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 28 Janvier 1987,

DECRETE :

Article 1er..- Il est créé une Commission Technique chargée de la Réception Définitive du Complexe Textile Cotonnier de Lokossa.

Article 2..- La Commission est composée comme suit :

Président : Le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère des Finances et de l'Economie ;

Vice-Président : Le Directeur des Etudes et de la Planification du Ministère de l'Equipement et des Transports ;

1er Rapporteur : Le Camarade Gervais AGUEH, Ingénieur Textile en service au Complexe Textile Cotonnier de Lokossa (Ministère des Finances et de l'Economie) ;

2ème Rapporteur : le Camarade Sanoussi Abdoulaye TOURE, Directeur de l'Urbanisme et de l'Habitat du Ministère de l'Equipement et des Transports ;

3ème Rapporteur : le Camarade Fernandez SANTOS, Directeur du Matériel de l'Office Béninois de Manutention Portuaire (Ministère de l'Equipement et des Transports) ;

- Membres :
- Le Camarade Paul DOSSOU, Conseiller Technique à l'Economie du Président de la République ;
 - Le Camarade Elègbé AMOS, Conseiller Technique à l'Équipement du Président de la République ;
 - Le Camarade Léonard GBENAVO, Directeur des Exploitations de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (Ministère des Finances et de l'Economie) ;
 - Le Camarade Coffi Mamert RANDOLPH, Directeur du Département Asie du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
 - Le Camarade Ramani MALIKI-RAIMI, Directeur de l'Audit et de l'Assistance aux Entreprises du Ministère de la Justice, de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
 - Le Camarade Kolawolé ADEDJOUA, Ingénieur Electromécanicien en service à "La Béninoise" (Ministère des Finances et de l'Economie) ;
 - Le Camarade Soubérou MEGUIDA, Ingénieur Textile Directeur Technique du COTEB (ex-IBETEX) PARAKOU (Ministère des Finances et de l'Economie).
 - Le Camarade Basile L. AMOUSSOU, Ingénieur Textile en service au Complexe Textile Cotonnier de Lokossa (Ministère des Finances et de l'Economie) ;
 - Le Camarade Paul AYENI, Ingénieur Textile en service à la Direction des Etudes et de la Planification du Ministère des Finances et de l'Economie) ;
 - Le Camarade Léonce Anani HODE, Technicien Supérieur en Textile, Responsable du Département Tissage du COTEB (ex-IBETEX) PARAKOU (Ministère des Finances et de l'Economie) ;
 - Le Camarade Edmond AGBLA, en service à la Direction du Matériel et de Traction de l'Organisation Commune Bénin-Niger des Chemins de Fer et des Transports (O C B N) (Ministère de l'Équipement et des Transports) ;
 - Un Représentant du CEAP/MONO ;
 - Le Camarade Raouf PEREIRA, en service à la Direction de l'Inspection Médicale du Travail (Ministère du Travail et des Affaires Sociales) ;
 - Le Camarade Thomas V. FOUDONOU, Ingénieur Textile en service à la Direction des Industries Minière, Énergétique et de Transformation du Ministère des Finances et de l'Economie ;
 - Le Camarade Mèvoto Isidore HODE, Directeur du Projet Complexe Textile Cotonnier de Lokossa (Ministère des Finances et de l'Economie) ;

- Le Camarade Théodore AHOUASSOU, Directeur Général de la Société Nationale de Constructions et des Travaux Publics (Ministère de l'Équipement et des Transports) ;
- Le Camarade Bienvenu SOUDE, Chef du Service de l'Entretien du Matériel des Travaux Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports ;
- Le Camarade Bernadin AHOUNOU, Ingénieur des Mines en service à l'Office Béninois des Mines (Ministères des Finances et de l'Économie) ;
- Le Camarade Datonga DARI, Bureau Central des Projets (Ministère du Plan et de la Statistique) ;
- Le Camarade Espérant NOUTAIS, Directeur Adjoint du Service des Calamités et Secours des Forces de Sécurité Publique (Ministère de la Défense et des Forces Armées Populaires) ;

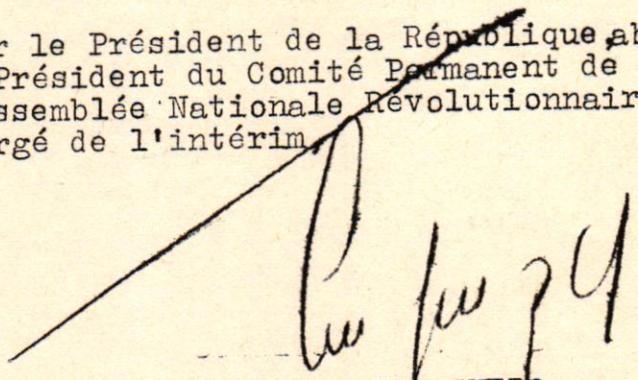
Article 3.- La Commission doit prendre contact avec la Partie Chinoise pour fixer de commun accord la date de la Réception Définitive du Complexe Textile Cotonnier de Lokossa.

Article 4.- La Commission rendra compte au Ministre des Finances et de l'Économie de l'accomplissement de sa mission.

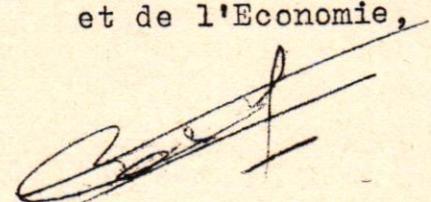
Article 5.- Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 6 Février 1987

pour le Président de la République absent
le Président du Comité Permanent de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
chargé de l'intérim.


Romain VILON-GUEZO

Le Ministre des Finances
et de l'Économie,


Hospice ANTONIO

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 4 SGCEN 4 MFE 2 MAEC 2 MTAS 2 MPS 2
MET 2 Membres de la Commission 25.-